

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOMMARIEN

Séance du mercredi 24 juin 2026 à 20 h 30

Présents : Olivier ROUSSEAU ; Vanessa MACHERET-TORCHARD ; Laurent ARMIENTO ; Lauriane AUBRY ; Béatrice BEAUREPERE ; Irène CLERC ; Jérôme SEMELET ; Romain GEROSA ; Thierry HEUGUET ; Didier LEMONNIER ; Marie-Louise VIGNERON.

Secrétaire de séance : Irène CLERC

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2026

Le procès-verbal de la séance du 12 mai 2026 est présenté aux membres du conseil municipal.

Au cours des échanges, plusieurs conseillers demandent que certaines modifications soient apportées afin de compléter ou de corriger le document.

Décision :

Le procès-verbal n'est pas approuvé lors de cette séance. Il sera modifié afin d'intégrer les remarques formulées puis représenté lors d'un prochain conseil municipal pour validation.

2. Validation du devis de travaux – Tour Carrée

Le conseil municipal examine le devis relatif aux travaux d'aménagement de la Tour Carrée.

Les travaux comprennent notamment des opérations de terrassement, la pose de panneaux, de barrières, de jardinières ainsi que les prestations de main-d'œuvre nécessaires à l'aménagement du site.

Le montant du devis présenté s'élève à environ **2 534 € HT**.

Après examen des différentes propositions, le conseil décide de retenir l'entreprise **SDTP Travaux Publics**.

Décision :

Le devis est adopté à l'unanimité.

Vote :

- 11 voix pour.

3. Validation du devis de la rampe du cimetière

Le projet de réalisation d'une rampe d'accès au cimetière est présenté.

Au regard des échanges, les élus souhaitent disposer de compléments d'information avant de se prononcer définitivement.

Décision :

Le dossier est reporté afin de permettre une étude complémentaire.

4. Participation à la Fête de l'Été de Villegusien

Le conseil est sollicité afin de participer au financement de la Fête de l'Été organisée par les Foyers Ruraux de la Vingeanne.

Une participation communale de **150 €** est proposée.

Décision :

La participation financière est accordée.

Vote :

- 9 voix pour ;
 - 2 abstentions.
-

5. Présentation du projet communal

« Au fil de l'eau »

Le maire présente au conseil municipal le projet « **Au fil de l'eau** », un projet de territoire d'envergure destiné à accompagner le développement de Dommarien autour de son patrimoine, de son canal et de son attractivité touristique.

Ce projet se structure autour de **deux axes complémentaires**.

Axe 1 – Valorisation du patrimoine, logements et services

Le premier volet porte sur l'acquisition des **trois maisons éclusières** ainsi que du **bâtiment du canal**.

Cette opération poursuit plusieurs objectifs :

- Préserver et réhabiliter le patrimoine communal ;
- Développer une offre de logements ;
- Créer de nouvelles activités touristiques ;
- Développer de nouveaux services à la population ;
- Renforcer durablement le dynamisme et l'attractivité de la commune.

Au-delà de la rénovation du bâti, cette première étape constitue un véritable levier de développement pour Dommarien.

Axe 2 – Développement touristique et valorisation du canal

Le second volet concerne l'ensemble du secteur du camping, des équipements sportifs et des espaces de loisirs situés autour du canal.

Les aménagements envisagés comprennent notamment :

- La création de deux emplacements pour camping-cars ;
- L'installation de bornes de recharge, notamment pour les vélos électriques ;
- La rénovation du camping communal ;
- **La rénovation du bâtiment du canal afin d'y créer une épicerie fluviale, destinée à proposer des produits et services aux plaisanciers, aux touristes, aux habitants et aux usagers du canal ;**

- La réhabilitation du terrain de tennis ;
- L'aménagement d'un espace de loisirs comprenant un terrain de pétanque, des tables de pique-nique et des espaces favorisant les rencontres intergénérationnelles.

L'ensemble de ces aménagements s'inscrit dans une vision globale de développement touristique, économique et de services autour du canal.

L'objectif est de créer un véritable lieu de vie favorisant l'accueil des visiteurs, le développement des mobilités douces, les loisirs de proximité et les services à la population, tout en valorisant les atouts naturels et patrimoniaux de la commune.

Le projet a également vocation à s'intégrer pleinement dans la dynamique du **Parc national de forêts**, dont le territoire ne dispose actuellement d'aucune véritable porte d'entrée fluviale.

Grâce à sa situation privilégiée le long du canal, Dommarien pourrait ainsi devenir un point d'accueil majeur permettant de valoriser le Parc national tout en renforçant l'attractivité touristique de l'ensemble du territoire.

Le maire rappelle que l'ensemble des actions envisagées dans le cadre du projet « **Au fil de l'eau** » s'inscrivent dans une démarche de développement durable. Qu'il s'agisse de la rénovation du patrimoine, de la création de nouveaux équipements, de l'amélioration des services ou de l'aménagement des espaces publics, chaque projet est pensé afin de concilier développement local, préservation de l'environnement et qualité de vie. Cette approche constitue le fil conducteur des projets portés par la commune, dans le respect de l'identité de Dommarien et en cohérence avec les orientations nationales en matière de transition écologique.

À l'issue de cette présentation, le conseil municipal est invité à se prononcer sur la poursuite de cette démarche.

Décision :

Le principe du projet est validé.

Vote :

- 9 voix pour ;
- 2 abstentions.

6. Délégations consenties au maire

Le conseil municipal examine les différentes délégations pouvant être consenties au maire.

Florence, secrétaire de mairie, rappelle les différents domaines concernés par ces délégations (voirie, sécurité et autres compétences prévues par les textes) et précise qu'il convient de fixer un montant maximum pour chacune d'entre elles.

Après échanges, le conseil décide de fixer le plafond de **chaque délégation à 1 000 €**, permettant ainsi au maire d'engager les dépenses correspondantes dans la limite de ce montant, selon le domaine concerné.

Décision :

Le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

7. Mise en sécurité d'urgence du pont de la Vingeanne

Le maire informe le conseil municipal des suites données à la réunion d'urgence organisée le 22 juin 2026 avec les services du Département concernant le pont classé de la Vingeanne, à la suite des nouvelles dégradations constatées sur l'ouvrage.

Il rappelle que ce nouvel incident est venu fragiliser davantage un ouvrage déjà sous surveillance, rendant nécessaire la mise en œuvre rapide de mesures conservatoires destinées à garantir la sécurité des usagers dans l'attente de sa reconstruction programmée en 2027.

Les services départementaux ont ainsi décidé :

- Le dépôt d'une plainte à la suite des nouvelles dégradations constatées sur l'ouvrage ;
- La mise en place de blocs de sécurité (type K5c) afin de réduire la largeur de la chaussée à l'entrée du pont et de dissuader le passage des véhicules de grand gabarit ;
- Le maintien de la circulation pour les seuls véhicules légers, tout en renforçant la vigilance sur le respect des limitations existantes ;
- La poursuite du suivi technique de l'ouvrage jusqu'au lancement des travaux de reconstruction.

Le maire indique qu'une communication spécifique sera diffusée auprès de la population, notamment via IntraMuros, afin d'expliquer les mesures mises en œuvre et leurs conséquences sur la circulation.

Le conseil municipal prend acte de ces informations et réaffirme son attachement à la préservation de cet ouvrage patrimonial ainsi que sa volonté de poursuivre les échanges avec le Département afin d'assurer la sécurité des usagers dans l'attente des travaux définitifs.

8. Instauration de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV)

Le conseil municipal examine la possibilité d'instaurer la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV).

Le maire rappelle que cette mesure vise à encourager la remise sur le marché des logements durablement inoccupés afin de favoriser l'accueil de nouveaux habitants et de répondre aux besoins en logements sur la commune.

Il précise également que cette démarche s'inscrit dans la stratégie globale de revitalisation du village et vient compléter les projets actuellement portés par la commune, notamment le projet « **Au fil de l'eau** », dont l'objectif est de renforcer l'attractivité résidentielle, touristique et économique de Dommarien.

Décision :

La délibération instaurant la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants est adoptée à l'unanimité.

Vote :

- 10 voix pour.
-

Questions diverses

Organisation des festivités du 14 juillet

Le conseil finalise l'organisation des festivités du 14 juillet.

Les modalités suivantes sont arrêtées :

- Apéritif offert par le Foyer Rural
 - Champagne, kir et bière pression ;
 - Inscriptions ouvertes jusqu'au 28 juin ;
 - **Une relance des inscriptions sera effectuée via IntraMuros afin d'informer les habitants et de favoriser la participation ;**
 - Commande des boissons (vin notamment) ;
 - Achat d'eau en bouteilles ;
 - Approvisionnement en boissons sans alcool.
-

Passerelle

Les élus évoquent la nécessité d'améliorer la signalisation aux abords de la passerelle.

Un devis sera demandé afin d'étudier la mise en place d'une signalétique adaptée.

Une réflexion est également engagée sur les aspects liés à la protection juridique de la commune.

Passerelle du canal

Le conseil échange sur les dégradations constatées aux abords de la passerelle et sur les nuisances observées.

Une signalisation complémentaire pourrait être mise en place afin de prévenir les incivilités et de sensibiliser les usagers au respect des lieux.

Affouages

Le maire informe le conseil de la signature des documents relatifs aux affouages.

Il indique que les démarches administratives suivent leur cours et qu'un rendez-vous est prévu avec le garde forestier afin de poursuivre le suivi de ce dossier.

Communication municipale

Les élus évoquent la constitution d'une photothèque communale regroupant les principaux événements organisés à Dommarien (Fête du Canal, Feux de la Saint-Jean, manifestations associatives, cérémonies...).

Cette banque d'images permettra d'alimenter les futures publications et supports de communication de la commune.

Campagne de stérilisation des chats

Le conseil souhaite étudier la possibilité de mettre en œuvre une campagne de stérilisation des chats errants présents sur la commune.

Le sujet sera approfondi et présenté lors d'une prochaine séance.

Plan communal Canicule

Un point est réalisé sur les actions engagées par la commune dans le cadre de la vigilance canicule.

Les mesures présentées comprennent notamment :

- L'acquisition de brumisateurs ;
 - La préparation d'une communication via IntraMuros ;
 - La diffusion de conseils de prévention à destination des habitants ;
 - Le rappel des numéros utiles et des contacts d'urgence.
-

Divers

Le conseil prend également connaissance :

- D'un courrier transmis par la CCAVM ;
- D'un point d'information concernant le dossier éolien ;
- Des derniers échanges avec **Alexandra LUCCHI**, secrétaire de mairie actuellement en arrêt de travail. Une réflexion est engagée concernant la suite à prévoir à compter de la mi-septembre, avec l'éventualité d'une demande de reprise à mi-temps ou d'une prolongation de son arrêt. **Au cours de l'été, un point sera réalisé sur sa situation en fonction des retours de la médecine du travail.**
- D'un rendez-vous prochain avec le garde forestier concernant les affouages.

Le Maire et le 2^{ème} adjoint ont proposé à l'agent communal James BURNEY, un aménagement de ses horaires de travail en raison de la canicule. Celui-ci l'a refusé.

Fin de Séance 23h40

La secrétaire de séance

Irène CLERC



Le Maire

Olivier ROUSSEAU

